

Le libertaire

Administration : PIERRE LENTENTE

9, Rue Louis-Blanc, PARIS (10^e)

QUOTIDIEN ANARCHISTE

A partir de 20 heures : Téléphone Gutenberg 26-55

ABONNEMENTS

FRANCE	STRANGER
Un an.... 80 fr.	Trois mois, 28 fr.
Six mois... 40 fr.	Six mois... 56 fr.
Trois mois, 20 fr.	Un an.... 112 fr.
Cheque postal Lentente	656-02

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

Réaction : ANDRE COLOMER

123, Rue Montmartre, PARIS (2^e)

APRÈS L'ASSASSINAT DE MATTEOTTI

L'Italie sous le régime impérial

Dès les premiers jours de l'avènement du fascisme au pouvoir, j'écrivais dans l'*"Arbetearen"* ces deux vérités : 1^{re} le fascisme en prenant le pouvoir ne s'adapte pas comme le bolchevisme. Il y a une grande différence entre les deux. Le bolchevisme avait promis de légaliser une Révolution. En effet, il a initié une grande et véritable Révolution.

L'Etat ne pouvait donc pas être l'organe apte pour permettre au bolchevisme de maintenir ses promesses. Le fascisme a d'autres racines, il a surgi contre l'idée révolutionnaire. Il a à sa base doctrinaire Monsieur de Maistre. Il est l'addition de toutes les peurs contre-révolutionnaires, donc l'Etat sera pour lui l'organe naturel pour maintenir ses promesses de réaction.

2^o Considération qui découle logiquement de la précédente : le fascisme n'a pas bouleversé l'ordre des classes. Il n'a pas substitué une classe à une autre dans la gestion des affaires sociales. Avec le marché sur Rome le fascisme n'a fait que substituer le Comité Exécutif de la Bourgeoisie, pour se servir d'une expression marxiste, c'est-à-dire ceux qui dirigent la vieille machine d'Etat bourgeois. C'est donc une nouvelle noblesse que Rome allait acquérir, Oui, mais quelle noblesse !..

Une révolution sociale aurait mis certainement à la tête des affaires des paysans, des ouvriers, des hommes enfin, sans histoire et dépourvus de « qualités d'élite », selon la vieille conception. Mais des hommes qui auraient aussi recommandé l'histoire à nouveau, qui auraient fait *tabula rasa* des vieux blasons, de la vieille morale, de toute l'extériorité qui couvrent la pourriture des classes privilégiées, mais qui ne cachent pas seulement la pourriture. Quelquefois noblesse oblige. Mais ces paysans, ces ouvriers, ces sans histoire, auraient eu en tout cas une moralité nouvelle, la morale de leur classe que la Révolution aurait sublimée. Le fascisme, dans le même temps qui voulait chasser des places les plus importantes de l'Etat (ministères, ambassades, parlements, sénat, préfectorats, etc.), la vieille bourgeoisie et l'aristocratie de race, mettait à sa place des hommes qui n'avaient ni la morale prolétarienne, ni la morale bourgeoise, ni ce minimum de morale générale qui appartient à toutes les classes. Le fascisme n'était pas le porteur d'une civilisation nouvelle, n'avait pas la passion d'une classe qui se libère de l'esclavage et qui en frappant et en foulant aux pieds toutes les vieilles traditions, commence une civilisation nouvelle. Il n'avait donc rien de la morale prolétarienne, rien non plus de la morale bourgeoise ; il n'avait ni l'habitude de l'ordre bourgeois, ni l'amour des vieilles institutions, ni la tradition du pouvoir, ni la normalité de la vie dans la richesse et dans la domination.

Le fascisme était, en effet, un phénomène de dégénération.

C'était une pourriture ennoblie par une dorure artificielle ultra-patriotique de la dernière heure et par une pluie de décorations, de cordons, de croix d'honneur, de croix de guerre, etc., avec lesquelles se donnait une certaine contenance une bande de gens sans scrupules, sans aucune honnêteté, et qui avaient l'habitude des escroqueries, du vol élégant, du mensonge, de la trahison, de la lâcheté et de la plus basse et répugnante conception des relations politiques. La bourgeoisie, on peut le reconnaître, je vous dire la petite bourgeoisie, ne connaissait pas bien ces bandits-là. Elle les entendait crier toujours les mots frappants : Italie éternelle, grandeur impériale, force spirituelle, etc.. Elle est restée étourdie. Elle a cru à quelque ame d'ancien empereur romain, revenu pour la sauver d'une révolution plébéienne ; elle a cru, elle a eu confiance, la petite bourgeoisie : elle a payé le fer et le feu qui devaient détruire le prolétariat, et elle aussi a été détruite.

Les grands requins de l'industrie connaissaient très bien la bande à Mussolini. Ils les avaient payés pendant la guerre, ils les avaient obligés de changer d'opinion toutes les fois qu'ils voulaient sur les questions internationales : sur la paix de Versailles, sur la question de Fiume, de la Dalmatie ; sur les questions de politique intérieure : tarif douanier, politique de divers ministères, etc.. Et après que le pouvoir fut tombé dans les mains de la bande fasciste de Mussolini, les services firent des échanges : ceux qui avaient reçu jadis pouvaient maintenant donner... Et voilà la curée, voilà les forfaits, voilà les millions dévorés comme des petits biscuits ; voilà les déserteurs devenus chefs de la Tcheka fasciste qui sauvent la patrie ; voilà des repris de justice qui sont mêlés au cortège de la reine et du roi ; voilà des amis de Bolo Pacha, comme le journaliste Carlo Bazzi devenu le soutien principal de Mussolini ; voilà des hommes comme Cesare Rossi à qui les ouvriers, qu'ils avaient renié, n'auraient pas confié la caisse d'un modeste syndicat, des hommes comme Marinelli, comme Filippelli, qui avaient trahi tous les partis, qui avaient volé dans plusieurs administrations, qui avaient fait banqueroute en plusieurs occasions, toujours en mangeant l'argent des autres ; voilà ces hommes devenus la noblesse qui dirigeait la grande Italie Impériale et qui devait donner la lumière au monde entier.

Et Mussolini savait-il tout cela ? Mais oui, bien entendu. C'est bien avec ces gens-là, ces assassins professionnels comme

Dumini, dont tout le monde savait qu'il avait douze assassinats sur la conscience ; ces lâches sans morale, comme Cesare Rossi, ces chassés de tous les partis pour des raisons morales, comme Michele Eianchi, Bossoni, Tancredi, etc., que Mussolini avait composé son entourage, dès les premiers jours où lui aussi était devenu la *bonne à tout faire* de la grande finance, lorsque en vingt-quatre heures il était lorsque en 24 heures, il était passé du socialisme révolutionnaire au jusqu'à boutisme de guerre. C'est avec cette bande qui déshonore maintenant les prisons même d'Italie (à Rome, les prisonniers inculpés des pires crimes ont refusé d'avoir contact avec les assassins de Matteotti), que Mussolini a constitué son état-major pendant les années qui ont suivi la guerre en se donnant les apparences des saints tutélaire de la patrie envoyées par le bon Dieu qui veille sur la grandeur éternelle de la Rome impériale...

Voilà que ces bandits ne pouvaient pas tolérer une opposition parlementaire quelconque et ils ne pouvaient pas comprendre que la présence des députés d'opposition à la Chambre de la dictature était déjà une forme de collaboration indirecte. Ils avaient besoin de la protection du silence autour d'eux. Et maintenant que l'opposition parlementaire a décidé de s'abstenir des séances de la Chambre, c'est à Mussolini qu'il s'aperçoit que sans l'opposition son pouvoir et son apparence constitutionnelle sont morts ! Ce qui, pour tout autre, était de la critique nécessaire, utile et conservatrice, était pour lui un crime. Le verre est dur comme l'acier, la dictature est dure comme le verre. Elle se brise aux plus petites secousses. Cette fois, la bombe a éclaté dans les mains des bandits. Ils ne voyaient pas que le vase était plein et prêt à déborder, ils croyaient que le silence du peuple était une preuve de soumission. Ils croyaient « la déesse de la Liberté, selon l'expression de Mussolini, morte et putréfiée ». La réalité était bien autre.

Cette fois c'était à Rome, et non dans le dernier village d'Italie, que les bandits avaient accompli leur œuvre. La capitale est une place très délicate de la politique. Rome est singulièrement susceptible aux questions de sentiments. Mussolini avait toujours eu peur de faire accomplir ses forfaits à Rome et à Milan, les deux villes où la morte patrie ». Il leur fallait à tout prix retrouver la législation républicaine.

Du sang a été versé pour satisfaire les Alsaciens-Lorrains. Des millions d'hommes ont été faits prématurément cadavres pour apaiser les lamentations de la pôvre Alsace-Lorraine.

Et les deux provinces ont été « rendues » à la France.

Cinq ans après le traité de paix, les populations d'Alsace-Lorraine possèdent encore le même régime législatif et social qu'avant la guerre, en ces affreux temps où l'on nous montrait gémisantes et aspirant après le sort heureux des populations françaises.

Cependant M. Herriot parle d'appliquer aux deux provinces la législation républicaine. Aussitôt les mêmes journaux réactionnaires et patriotiques qui ont lancé les peuples d'Europe dans la tuerie pour que les Alsaciens-Lorrains connaissent enfin les joies et les douceurs de la mère patrie, s'insurgent d'un tel projet. Et voici ce que disent l'intransigeant d'hier soir : « Les populations de ces pays craignent que notre législation sociale, si elle leur est appliquée trop brutallement, n'amène des comparaisons fâcheuses avec leur régime actuel de conditions du travail, d'assurances, de pensions, etc., régime que nous reconnaissons nous-mêmes supérieur au nôtre. » En d'autres termes, le régime allemand valait mieux que le régime français. Les Alsaciens-Lorrains se trouvent plus heureux avec les lois que leur ont laissées leurs oppresseurs d'hier que sous celles que veulent leur apporter leurs chers « libérateurs ».

Et c'est ici que nous apparaît, sous le jour cru de la saine réalité, l'horrible ouragan de crèmes qui lança à la tuerie tant d'êtres ignorants.

Le « pôvre Alsace-Lorraine » va rejoindre dans le sac aux bobards événements la « suppression de la diplomatie secrète », le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », la « Belgique violée », la « France martyrisée », le « Boche barbare » et autres accessoires de guerre du Droit, de la Justice et de la Civilisation.

Mais attention qu'on ne nous les ressorte plus pour une prochaine dernière des guerres !

Goldsky sera-t-il libre

samedi ?

Selon une information puisée à une source autorisée, nous sommes en mesure de dire qu'il est dans les intentions du président du conseil de libérer Jean Goldsky samedi prochain par mesure de suspension de peine.

Herriot ira-t-il jusqu'au bout de son intention ? C'est, toutefois, ce que nous ne pouvons pas affirmer... Souhaitons que notre information se trouve confirmée par les faits.

Voir en deuxième page :

UN AVORTEMENT OFFICIEL, OU LE PROJET D'AMNISTIE DU GOUVERNEMENT

Castagna devant les Assises

C'est hier que s'ouvrait le procès Castagna dans la grande salle des assises, dont la penombe grise connaît tout dernièrement l'accès éclatant de Germaine Berton.

Cent vingt témoins, accusateurs du fascisme, sont convoqués par M. Ernest Lafond, défenseur de Castagna. Le Pen, La rapidie, Cantorelli, Borghi, les frères de Castagna, Coppa, Caporali, Coen, Paul Faure, Gascoin, d'autres sortent à l'appel de leur nom. Les témoins fascistes, qui sont au nombre de cinq, se font remarquer par leur tenue élégante et leur morgue. On dirait qu'ils ont peur d'afficher des vêtements de travailleurs. Ils s'écartent de ces derniers comme s'ils étaient de l'huile bouillante.

Le président Mouton, qui conduit les débats, a l'œil torve en usage à la police judiciaire dont il fut directeur ; quant à l'avocat général Béguin, c'est un barbu trapu et grisonnant, au masque acharné et cruel.

Lorsque Castagna paraît dans la salle, entre ses deux gardes, il semble que le soleil luit plus fort tant émanant de chez lui la force et la beauté. Son visage est loyal sous ses cheveux dorés et si jeune. Il brave l'avare moyennâge de la justice, le petit Castagna. Sa voix tinte, claire et énergique.

Le président Mouton commence l'interrogatoire au milieu d'une salle vide où ne peuvent pénétrer que les boursouflés habituellement pour les procès politiques.

Dès le début de l'interrogatoire, le président, qui est d'une partialité révoltante, essaie de tendre à Castagna des pièges qu'il croit habiles. Ce n'est pas impunément que l'avocat judiciaire contracte en prison à déclarer la grève de la faim.

Condamné à trois années de déportation au camp des îles Solovietzky, pour avoir publié les œuvres de Kropotkin, de Pouget et de Guyau, il fut, après neuf mois de prison, transféré à la prison de Souzdal (dénommée, à cause de son régime ultra-sévère, la « bastille » de Souzdal). Sa maladie a tellement empiré dans ce lieu, qu'il fut obligé de le ramener à Moscou. Et ici, malgré son état désespéré, la Tcheka lui refuse les soins d'un médecin.

On laisse simplement mourir Roubintchik

Et pendant que les chefs communistes participent aux banquetts organisés en leur honneur à l'occasion des Congrès de l'Internationale Communiste et de l'I.S.R., Roubintchik, malade, meurt à deux pas de la salle des banquets.

Le C.G.T.U. porte une bien lourde responsabilité à chaque nouveau crime que le gouvernement russe prépare dans ses geôles.

La Fédération Unitaire du Bâtiment intervient en faveur de Roubintchik

Aussitôt qu'elle a appris la situation critique de notre camarade Roubintchik, la Fédération Unitaire du Bâtiment a envoyé le rapport suivant au Gouvernement de Moscou (en copie à la délégation de la C.G.T.U. au Congrès de l'I.S.R.) : « Fédération Unitaire Bâtiment apprend grève de faim entrepris par anarcho-syndicaliste Roubintchik. Demande instantanément révision peine administrative infligée, en vue élargissement, dominant Roubintchik possibilité guérison. — JOUTEAUX, secrétaire. »

Il est à désirer que toutes les organisations ouvrières envoient des télégrammes semblables aux dictateurs bolcheviks.

(L'adresse télégraphique du gouvernement russe est : Sovnarkom, Moscou).

Aidons nos camarades italiens à détruire la bête sanglante

Toute la journée d'hier, nous avons reçu à la rédaction la visite de nombreux camarades italiens, qui nous ont dit être très sensibles à l'effort des révolutionnaires et de leur organe le Libertaire pour mettre fin définitivement au règne scélérate de Mussolini ; ils nous ont prié, en outre, d'être leurs intermédiaires auprès de nos lecteurs de la région parisienne et de les inviter à se trouver sans faute au

GRAND MEETING

qui aura lieu aujourd'hui, à 20 h. 30

au Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

La commission est faite ! Nul doute que tous les libertaires et autres révolutionnaires de Paris et de la banlieue se presseront, ce soir, aux portes du Palais de la Mutualité, au point d'obtenir les organisateurs de cette réunion à en improviser une seconde sur-le-champ.

PRENDRENT LA PAROLE :

ARMANDO BORGHI, secrétaire de l'Union Syndicale Italienne ; ERASMO ABATE, ALBERTO MESCHI, AURO DARIOLA, de l'Union Anarchiste Italienne ; COLOMER, de l'Union Anarchiste Française ; CANE, du Comité de Défense Sociale ; M^e LETRANGE, de la Ligue des Réfractaires.

La Fédération Anarchiste et la Ligue des Réfractaires.

NOTA. — Il sera perçu un franc pour couvrir les frais.

Un avortement officiel ou le projet d'Amnistie du Gouvernement

Nous le tenons, ce fameux projet d'amnistie !
Il a été distribué hier aux députés, mais il nous pouvons aujourd'hui en donner la primeur à nos camarades.

Article premier. — Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 13 juin 1924 :

1° A tous les délits et contraventions en matière de réunions, d'élections, de grève et de manifestations sur la voie publique ;

2° A tous les délits et contraventions prévus par la loi sur la presse du 29 juillet 1881, par celles des 12 décembre 1893 et 28 juillet 1894 ;

3° A tous les délits et contraventions prévus par les lois des 11 juin 1887, 19 mars 1889, 30 mars 1902 (art. 44) et 20 avril 1910 ;

4° A toutes les infractions prévues par la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920 ;

5° A toutes les infractions prévues par les lois des 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904 ;

6° A toutes les infractions prévues par la loi du 9 décembre 1905 ;

7° Aux infractions aux dispositions du Livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale, exception faite des infractions aux articles 60, 61 et 62 du dudit Livre. Toutefois, les mises en demeure signifiées en vertu du titre II (hygiène et sécurité des travailleurs) du dudit Livre sont maintenues ;

8° A tous les délits connexes aux infractions ci-dessus ;

9° Aux infractions à l'article 5 de la loi du 21 mai 1886 ;

10° A tous les délits et contraventions en matière forestière, de chasse, de pêche fluviale et maritime, de grande et petite voïerie, de police de roulage, aux contraventions de simple police, quel que soit le tribunal qui ait statué, à l'exception de celles prévues par l'article 15 de la loi du 31 mars 1922 ;

11° Aux délits et contraventions à la police des chemins de fer et tramways ;

12° Aux infractions prévues par la loi du 3 juillet 1877 et la loi du 22 juillet 1909 sur les réquisitions ;

13° A tous les faits ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des peines disciplinaires ; sont exceptés les faits ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des sanctions disciplinaires contre les comptables publics et relatifs à leur gestion ;

14° Aux infractions commises en matière de contributions indirectes lorsque le montant de la transaction intervient ou des contributions passées ou force de chose jugée ne dépasse pas deux cents francs (200 frs.) ou lorsque, pour les procès-verbaux n'ayant pas été déclarés, le minimum des pénalités encourues n'aura pas été supérieur à douze cents francs (1.200 fr.), le tout, décimes non compris.

Ces sommes seront portées respectivement au double en matière d'alcool lorsque les contrevenants seront des récoltants, tiennent occasionnellement partie de leurs fruits ;

15° Aux infractions commises en matière de douane, lorsque le montant des condamnations pécuniaires encourues ou de la transaction non définitive intervient n'excède pas six cent vingt-cinq francs (625 fr.) et lorsqu'elles n'ont pas eu pour objet des marchandises originaires ou en provenance des pays ennemis.

L'amnistie ne s'étendra pas aux infractions poursuivies par la régie des contributions indirectes ou la douane, agissant comme parties jointes en cas d'infraction concomitante à un délit non amnistié et poursuivi par le ministère public.

16° Aux infractions à la loi du 23 décembre 1901 ;

17° Aux infractions à la loi du 25 juin 1841 sur les ventes aux enchères de marchandises neuves et à la loi du 30 décembre 1906 sur la vente au déballage ;

18° Aux infractions à l'arrêté du Parlement de Paris du 23 juillet 1748, aux lois du 21 germinal an XI et du 29 pluviôse an XIII, à l'article premier de la loi du 12 juillet 1916, mais en tant seulement que ledit article concerne les substances classées dans le tableau C du décret du 14 septembre 1916 ;

19° A tous les délits et contraventions en matière de navigation maritime et spécialement aux infractions aux dispositions des décrets, règlements et ordres des autorités maritimes pris en exécution de la loi du 2 juillet 1916 sur la police maritime ;

20° Aux condamnations prononcées pour délit d'affichage des prix.

Art. 2. — Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 13 juin 1924 et prévus par les articles du Code pénal ci-après : 78, 161, 162, 166, 167, 192 à 196 inclus, 199, 212, 213, 222 à 225 inclus, 230, 236, 249 à 252 inclus, 257, 258, 259, 304 (§§ 1er et 2), 311, 337 à 339 inclus, 346 à 348 inclus, 425 à 427 et tous les délits commis en matière de propriété littéraire et artistique, 456, 471 à 482, et les articles 80 et 147 du Code d'instruction criminelle.

Art. 3. — Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les infractions commises avant le 13 juin 1924 par tous ceux qui ont bénéficié d'un sursis à l'exécution de la peine par application des lois des 28 juin 1904 et 27 avril 1916, ou dont la peine aura été suspendue par application des articles 150 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et 180 du Code de justice militaire pour l'armée de mer.

Ne devra être considéré comme amnistié dans les cas prévus au présent article que le condamné dont le sursis n'aura pas été révoqué par une nouvelle condamnation définitive avant la promulgation de la présente loi.

Sont également exclus du bénéfice des dispositions du paragraphe premier les individus condamnés pour insoumission, désertion à l'ennemi, intelligences avec l'ennemi, trahison et faits d'espionnage réprimés par les articles 206 du Code de justice militaire pour l'armée de terre, 264 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, et par la loi du 18 avril 1886.

Art. 4. — Amnistie pleine en entière est accordée pour toutes les infractions commises antérieurement au 13 juin 1924 et prévues par les articles du Code de justice militaire pour l'armée de terre ci-après : 211, alinéas 2 et 3 ; 212 et 213, alinéas 2

et 3 ; 214, 215, 216, 218, alinéas 2 et 3 ; 219, 220, alinéas 2 et suivants ; 223, alinéas 2 ; 224, 225, alinéas 1 et 2, à la condition, dans le cas de l'alinéa 2, que la rébellion ait eu lieu sans armes ; 229, 244 à 246 inclus, 254, 260, 266, 271.

Art. 5. — Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les infractions commises antérieurement au 13 juin 1924 et prévues par les articles du Code de justice militaire pour l'armée de mer ci-après :

274, 275, 277, alinéas 5 et suivants ; 278, 279, alinéas 2 et 3 ; 280, alinéas 2 et 3 ; 281, 282, 283, alinéas 3 et suivants ; 284, alinéas 3 et 4 ; 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 294, alinéas 2 et 3 ; 295, 296, 297, alinéas 2 et suivants ; 300, alinéa 2 ; 301, alinéas 3 ; 302, 303, 304, alinéas 1 et 2, à la condition, dans le cas de l'alinéa 2, que la rébellion ait eu lieu sans armes ; 308, 322 à 328 inclus ; 333, 339 à 342 inclus ; 343, alinéa 3 ; 344, 345, 352, 353, 359, 361, alinéas 2 et 3 ; 362, 363, 369.

Art. 6. — Amnistie pleine et entière est accordée, lorsqu'ils auront été commis antérieurement au 13 juin 1924, aux faits réprimés par les articles 401 et 408 du Code pénal pour les condamnations prononcées contre des militaires par des conseils de guerre, conformément aux dispositions des articles 267 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et 364 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, pour l'armée de mer, à la condition que leurs auteurs aient appartenus pendant trois mois aux unités réputées combattantes, visées aux deux premiers tableaux de l'instruction ministérielle du 2 novembre 1919, prise pour l'application du décret du 28 octobre 1919 et dans les conditions spécifiées par cette instruction, ou aux unités T. P. aux T. M. aux armées, ou aux unités réputées combattantes énumérées au décret du 24 janvier 1918, pris pour l'application de la loi du 10 août 1917, ou qui auront été faits prisonniers de guerre avant d'avoir accompli ces trois mois.

Sont également considérées comme unités combattantes les unités qui ont pris une part effective aux hostilités, à l'armée du Levant, au Maroc, dans le Sud Algérien et dans le Sud Tunisien.

Art. 7. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous les faits de désertion commis antérieurement au 11 novembre 1920, à l'exception de ceux prévus par les articles 238 et 241, 1^{re} et 2^{de}, du Code de justice militaire pour l'armée de terre et 316 et 319, 1^{re} et 2^{de}, du Code de justice militaire pour l'armée de mer, à la condition que leurs auteurs aient appartenu pendant trois mois aux unités réputées combattantes, visées aux deux premiers tableaux de l'instruction ministérielle du 2 novembre 1919, prise pour l'application du décret du 28 octobre 1919 et dans les conditions spécifiées par cette instruction, ou aux unités T. P. aux T. M. aux armées, ou aux unités réputées combattantes énumérées au décret du 24 janvier 1918, pris pour l'application de la loi du 10 août 1917, ou qui auront été faits prisonniers de guerre avant d'avoir accompli ces trois mois.

« On en sommes-nous, d'autre part, avec les accords avec la M. I. C. U. M. Seront prorogés ? »

« Puis, le Gouvernement est-il prêt à engager des négociations au sujet de l'accord commercial avec l'Allemagne, qui vient à expiration le 10 janvier prochain ? »

« En ce qui concerne la sécurité, nous attendons la réponse de l'Allemagne à la note de la Conférence des Ambassadeurs ; mais nous avons lu que les gouvernements français et anglais envisageraient le retrait de la Commission de contrôle. »

« Dans quelles conditions ? Par quoi sera-t-elle remplacée ? »

« Sur les accords défensifs, dont il a été parlé, nous attendons également les explications du Gouvernement. »

« On a dit aussi que l'Allemagne serait admise un jour à faire partie de la Société des Nations. Nous pensons qu'il ne pourra en être ainsi que lorsque l'Allemagne aura enfin aussi que lorsque l'Allemagne aura rempli toutes ses obligations et, là aussi, nous attendons une réponse du Gouvernement. »

HERRIOT-POINCARE A LA TRIBUNE

Le costaud de Lyon, son gros « plein de soupe », mouillé par une jaquette bien officielle, s'installe à la place de Klotz.

Le Président du Conseil. — Le plan des experts avait été admis par la Commission des Réparations et accepté par le précédent Gouvernement, sans réserve et sans arrière-pensée. J'ai confirmé cette acceptation. »

« Il est bien évident que les intérêts des Alliés et tout spécialement ceux de la France, exigeant avant tout que l'organisation des services destinés à administrer les gages soit assurée dans des conditions qui nous donnent toutes garanties. »

« Il fallait prévoir le cas de manquements de la part de l'Allemagne à qui le rapport Dawes n'impose cependant que des paiements extrêmement raisonnables. Avec une loyauté dont je tiens à le remercier, M. Mac Donald m'a renouvelé l'assurance qu'il avait donnée à MM. Theunis et Hymans et qu'il me donne une lettre de M. le président Poincaré à savoir que, pour le cas où l'Allemagne se déroberait aux obligations qui lui sont édictées par les experts, les plus importants et les plus importants, la Grande-Bretagne, gardienne, comme nous, du contrat, s'engagera solennellement à se tenir aux côtés de ses alliés. Sans cette garantie politique prévue par le rapport lui-même, il est trop évident que les garanties purement techniques risqueraient au moins d'incident de devenir imprévisibles. »

« On ne pouvait me demander, et je n'aurai pu consentir aucune diminution sur les garanties de sécurité que nous donnent des traités signés par l'ensemble des Alliés. Dans la zone de l'actuelle régie franco-belge, des précautions sont à prendre pour la sécurité de nos troupes ; M. Mac Donald a accepté que la question fut soumise à des experts, et en particulier à des experts militaires. »

M. Herriot ajoute encore qu'il n'est pas question de faire entrer l'Allemagne dans la Société des Nations tant que celle-ci n'aura pas satisfait aux obligations du traité de Versailles.

De sa place M. Klotz prend acte de toutes ces paroles et donne sa confiance au Président du Conseil après l'avoir remercié.

A vrai dire nous devons déclarer que M. Herriot n'a pas obtenu un énorme succès ;

les applaudissements ne sont pas très nombreux lorsqu'il regagne son siège.

La question de l'Allemagne, des réparations, de la Ruhr, sera d'ailleurs discutée à fond le mois prochain devant le Parlement, après la conférence interalliée qui doit traiter de toutes ces choses.

CONFUSION INTENSE

Il y a des demandes d'interpellations déposées sur le bureau de la Chambre.

Il s'agit d'en fixer les dates, et les députés en prennent prétexte pour amorcer leurs interpellations.

Cinq ou six groupes de « vingt-sept mille » veulent interroger le gouvernement au sujet du non-respect de la journée de huit heures dans les chemins de fer et autres administrations publiques.

Les bolchevistes désirent interroger le ministère à propos de la grève des boulangers ; et comme ils accusent le gouvernement de mettre la Ligue Civique à la disposition des patrons boulangers, le Ministre de l'Intérieur répond qu'il a bien reçu une offre de service de ladite ligue, mais l'a refusée. Les communistes déclarent ne point insister.

LE CARILLON DE GRINGOIRE (6, rue des Abbesses). — A 21 heures : Charles d'Avray et les chansonniers Dornano, Brubach, Géo Robert, Loréa ; Mme Jane Marsan, Line de Tarbes. Spectacle d'art et d'éducation.

LE GRILLON (43, boulevard Saint-Michel). — 21 heures : Têtes de Sport et Têtes de l'Art, revue ; les Chansons de la butte.

LE PERCHOIR. — 21 heures : Jeux... n'sais quel.

LA CHAUMIERE. — 21 heures : Spectacle varié.

LA VACHE ENRAGEE (4, place Constantin Pecqueur). — 20 h. 30 : Veillée d'art : Maurice Halé et les chansonniers.

CHEZ LES FAISEURS DE LOIS

Herriot poursuit l'œuvre de Poincaré

L'Amnistie est évoquée en séance

QUELQUES ELECTIONS

La Chambre expédie d'abord un hors-d'œuvre, mais elle y met le temps : deux heures.

Il s'agit pour elle de nommer trois vice-présidents et un secrétaire en remplacement d'autres qui ont placé une place très recherchée pourtant pour devenir Ministres, il est vrai que cette seconde fonction est plus lucrative encore que la première.

MM. Bouisson, Bouyssou, Bouilloux-Lafont sont élus vice-présidents sans concurrence ; M. Poitevin est nommé secrétaire.

UN ANCIEN MINISTRE DE CLÉMENCEAU POSE DES COLLES A HERRIOT

C'est M. Klotz, radical-socialiste et antisocialiste, lorsqu'il fut nommé à la tête de l'armée de mer, qui vient de démissionner.

M. Klotz. — En ce qui concerne la prochaine Conférence interalliée, il faut qu'il soit bien entendu que les accords à intervenir seront soumis aux Chambres et ratifiés par elles. Car nous entendons conserver notre liberté de contrôle et de jugement.

« Où en sommes-nous, d'autre part, avec les accords avec la M. I. C. U. M. Seront prorogés ? »

« Puis, le Gouvernement est-il prêt à engager des négociations au sujet de l'accord commercial avec l'Allemagne, qui vient à expiration le 10 janvier prochain ? »

« En ce qui concerne la sécurité, nous attendons la réponse de l'Allemagne à la note de la Conférence des Ambassadeurs ; mais nous avons lu que les gouvernements français et anglais envisageraient le retrait de la Commission de contrôle. »

« Dans quelles conditions ? Par quoi sera-t-elle remplacée ? »

« Sur les accords défensifs, dont il a été parlé, nous attendons également les explications du Gouvernement. »

« On a dit aussi que l'Allemagne serait admise un jour à faire partie de la Société des Nations. Nous pensons qu'il ne pourra en être ainsi que lorsque l'Allemagne aura enfin aussi que lorsque l'Allemagne aura rempli toutes ses obligations et, là aussi, nous attendons une réponse du Gouvernement. »

« Il fallait prévoir le cas de manquements de la part de l'Allemagne à qui le rapport Dawes n'impose cependant que des paiements extrêmement raisonnables. Avec une loyauté dont je tiens à le remercier, M. Mac Donald m'a renouvelé l'assurance qu'il avait donnée à MM. Theunis et Hymans et qu'il me donne une lettre de M. le président Poincaré à savoir que, pour le cas où l'Allemagne se déroberait aux obligations qui lui sont

ATRVERS LE MONDE

Le fascisme est frappé à mort
Mussolini retourne
à la légalité

LE DICTATEUR RESTERA-T-IL AU POUVOIR ?

La question maintenant se pose nettement : le système de dictature criminelle instauré par le renégat dura-t-il ? Le coup qui vient de lui porter son dernier forfait semble retentir comme un glas et pour durer encore un peu, Mussolini doit se débarrasser de presque tous ses complices.

Il doit reformer un nouveau ministère qui, d'après les renseignements que nous possédons, serait un cabinet de légalité.

Selon le Nuovo Paese, aucun homme inscrit au parti fasciste ne serait appelé au ministère et tous les sous-scrétariats seraient supprimés.

Il convoquera le Parlement à qui il demandera un vote de confiance — mais il l'obtiendra facilement puisque ce sont tous ses créatures.

L'opposition est de plus en plus énergique et reste à savoir comment le pays va réagir contre les assassins.

En tout cas, la situation est très grave.

DANS LA RUHR

Les Métallurgistes revendentiquent

Alors que le délégué du gouvernement allemand à la C. I. du travail, à Genève, s'oppose à la journée de 8 heures en Allemagne, les ouvriers de la Ruhr occupée semblent lui donner un démenti sérieux.

De Düsseldorf, on signale qu'une vive effervescence se manifeste actuellement chez les métallurgistes de la Ruhr. Et c'est encore la question de la durée de travail qui menace de déclencher un conflit.

Les différents accords concernant les salaires et la durée de la journée de travail passées entre les ouvriers métallurgistes et les industriels venant prochainement à expiration et ayant été dénoncés par les ouvriers, des négociations ont été entamées en vue du renouvellement. Elles n'ont abouti à aucun résultat.

Le commissaire du Reich dans la Ruhr, chargé d'arbitrer le conflit, a décidé la prolongation jusqu'en 1925 des accords existants et qui prévoient notamment l'augmentation de la durée de la journée de travail. Les syndicats métallurgistes ont alors refusé d'accepter la sentence arbitrale et ils ont fait appel au chancelier Marx pour que, tout au moins pour les ouvriers des hauts fourneaux astreints à des travaux pénibles, la journée de huit heures soit rétablie et l'actuel système des deux équipes de douze heures, supprimé. Le commissaire du Reich a refusé d'accéder aux demandes des ouvriers et a homologué la sentence arbitrale, la rendant ainsi obligatoire.

La question se pose de savoir si les syndicats métallurgistes persisteront dans leur refus ou bien s'ils s'inclineront devant la décision de l'arbitre. Dans le premier cas, la grève éclaterait le 1er juillet dans l'industrie métallurgique de la Ruhr.

Comme on le voit, nos camarades métallurgistes de la Ruhr sont bien décidés à faire respecter les 8 heures.

ÉTATS-UNIS

EXPLOSION ET INCENDIE A BORD D'UN VAPEUR

New-York, 26 juin. — Une explosion s'est produite à bord du vapeur britannique « Egremont Castle », ancré dans les docks. Cinq dockers ont été tués sur le coup et huit autres grièvement blessés. Un incendie s'est déclaré immédiatement après l'explosion et le restant de l'équipage a échappé en se jetant à l'eau. Une enquête officielle a été ouverte sur cet accident que l'on croit dû à une explosion de naphto.

A TRVERS LE PAYS

Manifestation antifasciste à Toulon

Toulon, 25 juin. — Un meeting a eu lieu, ce soir, salle Gouyon-Saint-Cyr, pour protester contre le meurtre de Matteotti.

A la sortie, un cortège de manifestants voulut se former et se rendre devant le consulat général d'Italie.

La police s'y opposa et plusieurs arrestations furent opérées, dont cinq seulement ont été maintenues, pour coups et outrages à agent.

UN DOMPTEUR BLESSE PAR UNE LIONNE

Nevers, 26 juin. — Au cours d'une représentation à la fête de Nevers, le dompteur Jubès a été grièvement blessé par une lionne pendant le travail. M. Jules porte de profondes blessures au cuir chevelu et aux tempes.

LE FEU DANS UNE MINE SEPT OUVRIERS BLESSÉS

Saint-Etienne, 26 juin. — A la suite d'une explosion de grisou, survenue au puits Flottard, au Chambon-Feugerolles, le feu s'est déclaré dans une couche de minerai en pleine activité, où travaillaient de nombreux ouvriers, dont plusieurs réussirent à fuir. Toutefois, sept d'entre eux, terrassés, furent remontés au jour et transportés à l'hôpital de Moncel, où des soins énergiques leur ont été prodigues. Ce sont : Jeanne Champagnac, 22 ans; Claudio Allirand, 21 ans, aide-boiseur; Gaofrinos, 43 ans, entrepreneur; Soulakis Entratos, 23 ans, mineur; Jean Paulet, 51 ans; Emile Morel, 39 ans, poiseur, et Pierre Guillaumon, 41 ans, contremaître.

On espère les sauver.

NOTRE FEUILLETON

L'abondance des matières nos oblige à remettre à demain la suite de notre feuillett.

LE CONFLIT DE LA « FAMILLE NOUVELLE »

Les communistes font assommer le personnel par les flics

A LEVALLOIS

Les bolcheviks continuent leurs agissements odieux. Commencant par faire expulser les sociétaires par la police, ils devaient finir par se servir des flics pour taper sur le personnel qui ne se plie pas à la dictature. C'est fait depuis hier !

Suivant la décision prise mercredi soir par l'assemblée du personnel, les travailleuses du restaurant de la rue de Courcelles, à Levallois, étaient venues hier matin, à huit heures, appliquer leur tactique de grève et empêcher les rentrées qui pouvaient se faire — ainsi que les ouvrières de n'importe quelle corporation agissent dans une grève.

Seulement, le citoyen Bodin était là de bonne heure, et ce fut lui qui reçut les grévistes. Ses procédures à l'égard du personnel ne démentirent pas de ceux de la police.

Quand les femmes furent entrées, ils les prirent violentement à partie — et avec succès qu'il commença à vouloir les expulser. Les femmes ne se laissant pas faire, une bagarre s'ensuivit... et les flics, qui étaient déjà réquisitionnés par Boum, entrèrent dans la lutte. Avec leur sauvegarde nationale, communistes et flics associés tapaient sur les femmes ; et le sieur Guillot arrivant en taxi avec d'autres policiers, cognait lui aussi sur les ouvrières qui furent sorties de la salle.

À onze heures, au moment du service, les grévistes revinrent à la charge — les flics aussi ! Guillot et son état-major allèrent, dans leur zèle à aider la police, jusqu'à sortir leurs revolver et en menaçaient les sables.

C'est alors que la fameuse garde rouge composée de ces petits jeunes gens qui veulent imiter les camelots du roi entra en scène.

Non moins brutale que la flicaille elle aida les sables à sortir les ouvrières. Mais la population prenant fait et cause pour les travailleuses, les orthodoxes furent obligés de fermer le restaurant.

À la suite de la bagarre, quelques arrestations furent opérées, qui, heureusement, ne furent pas maintenues.

El la garde rouge monta une faction devant la porte, engueulée fortement par les clients indignés. Provocans, les petits jeunes gens cherchèrent une nouvelle échauffourée, mais ils en furent pour leurs frais.

Le soir, le restaurant fut ouvert, mais sous la garde des « purs » et de la police. Ils refusèrent de servir tous les militants connus en les insultant grossièrement.

Allons, depuis le 11 janvier, ils n'ont pas changé ! Seulement, maintenant, ils s'adonnent à la police bourgeois pour assommer les prolétaires.

Moscou peut payer, ses matraqueurs traillent !

Nous possérons la déposition d'un témoin qui en dit long sur les procédures honteuses employées par les communistes.

Nous ne la publions pas, ne voulant pas dévoiler des choses dont pourrait se servir la police.

Nous laissons aux gens à la solde de Moscou le soin de se faire les pourvoyeurs de flics.

RUE DE CRIMEE

Une délégation du personnel s'est présentée à déjeuner au restaurant coopératif de la rue de Crimée. La police veillait. Le jeune gérant Mathieu, installé par les expulseurs et par les flics, un nourrisson qui promet requit les agents pour éloigner les gérants. Il fit pis que cela. Ils fit un écrit à un flic de planton pour aller chercher du renfort au commissariat. Jusqu'où iront-ils ces faux communistes dans l'ignominie ?

Et les forces de police, en nombre, firent la chasse au personnel.

PAR AILLEURS

Boulevard de la Villette, le personnel fut dispersé par les policiers du Bloc des Gauches.

Rue de Chalon, le gérant usurpatrice Marcellin, appuyé par les agents, sortit un revolver et menaça le personnel.

LA RÉUNION DU PERSONNEL

À 16 heures, le personnel en lutte contre les bolchevico-policiers se réunissait rue Saint-Dominique et votait l'ordre du jour suivant :

« Le personnel de la « Famille Nouvelle » réuni au nombre d'une centaine environ, 101, rue Saint-Dominique, indigné de l'attitude du sociétaire Bodin qui a giflé une camarade femme et a, par cet acte, provoqué une bagarre où sont intervenus deux autres sociétaires : Guillot et Pallas pour frapper à leur tour sur le personnel féminin qu'ils ont menacé de leurs armes.

Il flétrit l'attitude de ces sociétaires dont les brutalités constituent une lâcheté inqualifiable. Il les dénonce à la classe ouvrière en les stigmatisant pour avoir brutalisé des femmes en grève et pour avoir, se réclamant des titres, à tort ou à raison, d'administrateurs et de gérants de la « Famille Nouvelle », appellé la police contre elles pour entraver leur action de grève.

« Les dénoncent comme des fascistes s'exerçant contre la classe ouvrière. Pareille attitude est d'autant plus lâche et infâme qu'ils disent communistes et se réclament du communisme.

« Mais considérez que l'œuvre de la « Famille », qui nous assure notre travail journalier, doit être placée au-dessus de ces incidents et de ces individus, demande aux sociétaires de rechercher entre eux les moyens les plus appropriés et les plus urgents pour sauver la société des griffes des juges et des procédures bourgeois et de celles des aigrefins communistes qui poursuivent le but de se faire emparer ou de la ruiner.

Il les invite à n'écouter que leurs sentiments ouvriers et à ne s'inspirer que des intérêts moraux et matériels de la classe ouvrière, en leur rappelant que l'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

« Il convaincu qu'ainsi, les sociétaires penseront qu'ils doivent agir eux-mêmes pour diriger les affaires de la société et non faire appel à la justice bourgeoise.

J'écarte une de ces toiles.

Il demande aux sociétaires de régler entre eux le conflit qui les divise. Le personnel demande aux sociétaires de réintégrer dans leur fonction tous les employés et gérants expulsés par des procédures indigentes du prolétariat. »

Les restaurants de Saint-Dominique et avenue de Saint-Ouen sont toujours en la possession des coopératives non-inférés à Moscou. Les autres restaurants sont occupés par les orthos et gardés par la police.

Comme on le voit par les incidents ci-dessus, les gens de Moscou continuent à faire appel à la police, cette fois contre des ouvrières.

Des gens qui ne sont pas coopératives et à moitié douteuses, ont été vus aux côtés des expulseurs. Ces spadassins doivent constituer l'équipe de Treint qui s'est distinguée le 11 janvier en tuant deux syndiqués.

Aujourd'hui, ce sont les coopératives qui sont menacées. Le prolétariat parisien, les syndiqués, laisseront-ils se perpétrer un nouvel assassinat de travailleurs par la bande moscovite ?

REUNION D'URGENCE CE SOIR

Ce soir, vendredi, à 20 h. 30, au restaurant coopératif, 15, rue de Meaux, réunion d'urgence du Conseil et des sociétaires.

En lisant les autres...

Une douce illusion

De Jouvenel, dans le *Matin* :

Le plan des experts, né de la politique Poincaré, démarre le programme des Alliés. La note de la Conférence des Ambassadeurs, signée Poincaré, contient tous les principes auxquels M. Herriot reste fidèle en matière de contrôle militaire.

Les problèmes des réparations, de la sécurité, des dettes internationales n'ont pas évolué. Nous n'avons rien abandonné, rien obtenu.

Et cependant, il y a quelque chose de nouveau ? L'air qu'on respire.

De cet excellent observateur international qui est à Genève le Conseil de la Société des Nations, j'écouteais ces jours-ci les propos d'hommes d'Etat qui représentent une bonne douzaine de pays, et je ne les reconnaissais plus.

L'autre semaine, à Genève, on ne s'inquiétait que du militarisme allemand. La seule menace qui pesait en réalité sur l'Europe était dévoilée. Tous les yeux la voyaient et ne voyaient plus qu'elle.

« La France a voté pour la paix, l'Allemagne a voté pour la guerre ».

Voilà, en substance, comment se traduisent non seulement dans les conversations de Genève, mais dans la plupart des journaux étrangers, les réactions qui, en mal, se sont répondues des deux côtés du Rhin.

Oui, l'agnneau français et le loup allemand. Nous croyons, nous, qu'il y a un loup allemand et un loup français, qui ne demandent pas mieux que de faire tuer des millions d'hommes pour leur satisfaction et leur ambition personnelles, mais ces loups ne sont pas dans le peuple, ils sont dans les capitalistes et les politiciens.

Mussolini fait des concessions (?)

Oui, mais c'est le *Journal* qui le dit. Oyez plutôt :

Mussolini, ce matin, a répété en l'occitant devant les députés de la majorité, son discours d'hier au Sénat. Il fait à l'opposition des offres si importantes qu'elles correspondent en fait à l'abandon du fascisme ou du moins, du « mussolinisme ».

Qui dit, en effet, le dictateur ? Il annonce l'intention non seulement d'épurer sévèrement son parti et de fonder dans les cadres de la défense nationale les milices fascistes, mais encore de renoncer aux méthodes de gouvernement qui caractérisaient le régime. Il dit, par exemple, textuellement : « Je le répète : j'ai l'intention de ne plus user de décrets-lois, parce que si le gouvernement use de décrets-lois, la Chambre n'a plus rien à faire. » Il dit, ailleurs : « Nous sommes décidés à rendre au Parlement son fonctionnement régulier, à faire rentrer le fascisme dans la légalité. »

Beaucoup de gens, même en Italie, se demandent ce qu'il restera de fasciste dans un régime parfaitement légal et parlementaire. Mais la majorité des députés italiens, en applaudissant vivement à de telles paroles, semblaient donner un sens très clair.

Bref, Mussolini offre à ses adversaires une trêve et l'union sacrée. Ceux-ci accepteront-ils ?

Il pourra peut-être se faire une idée claire là-dessus après la réunion privée que les partis de la minorité doivent tenir vendredi. Mais là-dedans comme dans l'action judiciaire, tout ne paraît pas destiné à devenir public en même temps et certaines négociations peuvent très utilement se mener hors de la scène, ne disons pas dans la coulisse, mais au foyer des artistes.

Et cela porte comme titre : « Le Fascisme dans la légalité ». Ça s'appelle attiser, après ce qui se passe tous les jours.

Les hébergés du boulevard Jourdan

Du *Quotidien* :

Je m'attendais à voir quelque village de cité, blanc, gai, moderne, débordant de santé et d'espoir au soleil printanier.

Celle délivrance :

« C'est dans une sorte de camp où se dressent deux douzaines de baraquements type « étaimé », baraquements sales, d'un gris poussiéreux qui sentent la troupe de passage, la guerre, le rouille, l'humidité, qui le pénètre.

Des enfants jouent dans les allées. Ils jouent... mais il y a quelque chose dans leur retenue, dans leurs rires inachevés, qui trahit une vie de détresse. Bien qu'ils ne comprennent pas, ils ont l'air de savoir.

Sur un banc, trois Arméniens nu-pieds, la tête dans leurs mains, attendent l'heure du dîner. À la porte d'un baraquement, un vieillard nettoie lentement une gamelle avec un tampon de papier. Un peu plus loin, assise sur une marche, une femme donne le sein à un nourrisson.

J'entre dans un baraquement. Quoique les fenêtres et les portes soient ouvertes, une odeur tiède de renfermé me monte aux narines.

Un long couloir sur lequel donne de chaque côté, de deux mètres en deux mètres, une embrasure de porte voilée par une toile kaki trave-

L'Action et la Pensée des Travailleurs

Le redressement du Syndicalisme

La course aux places et aux sinécurés étant terminée pour quatre ans, l'esprit des masses laborieuses, accaparé pendant toute la période d'agitation stérile, va connaître enfin, de la bouche de ses vrais défenseurs, le chemin, si souvent tracé déjà, de sa libération totale.

Sans crainte de passer pour un démagogue, je dirai aux amis du travail, aux éternels spoliés, ce que je pense de notre présent et de notre avenir :

A Paris comme en province, tout camarade qui veut se donner la peine d'observer un peu les événements en cours, peut constater l'arrogance toujours plus grande du patronat, le refus systématique opposé à nos pauvres et chétives revendications ; le surmenage demandé dans les usines et dans les chantiers aux producteurs désenfants et désorganisés.

En poussant plus loin l'observation attentive de la classe ouvrière, nous assistons au spectacle encore plus navrant de l'appâtie, de la nonchalance des ouvriers et de leur manque de combativité. On sent qu'ils n'ont plus de ressort, d'énergie. Docilement ils courbent l'échine en attendant qu'un Messie, sorti de l'urne, leur ouvre les portes du Paradis terrestre.

La faim, cœur jumeau de la misère, s'est installée dans les foyers. Elle trône en matresse, enlevant à l'homme les dernières forces qui lui restent.

A qui la faute si cette grande douleur ne peut trouver un remède rapide ? Deux C. G. T., pourtant fonctionnent. Un personnel nombreux dans chacune de ces deux firmes politiques est chargé du travail bureaucratique et... oratoire. L'argent, nerf de guerre sociale et autre — en régime capitaliste — ne fait pas absolument défaut... Alors ? Le char, qui devrait rouler, reste embourré. Pourquoi ? Parce qu'ceux qui ont mission d'aller toujours de l'avant s'arrogent le droit de maintenir en une stagnation éccurante les adhérents trop confiants en l'infaillibilité des astres qui éclairent leur route. Des camarades syndicalistes pensaient ces temps derniers qu'à l'énéfice du désarroi des ministables, on pouvait lancer un mouvement d'envergure. Ne serait-ce pas folie de commencer un mouvement général et forcément révolutionnaire avec un prolétariat contaminé par le virus politique ? Ne serait-ce pas travailler pour Moscou ?

Aveuglés, nous avons en 1919 été de mauvais joueurs, nous syndicalistes. Au lieu de porter au pinacle des figurants de deuxième plan, notre activité aurait dû se manifester par une connaissance approfondie de la mentalité de ceux qui étaient placés à la tête du mouvement ouvrier.

Un grand travail reste à faire qui ne peut être que l'œuvre des syndicalistes révolutionnaires. J'appelle ainsi ceux qui ne se sont pas dégonflés pendant la tourmente. Le redressement du syndicalisme est toujours à l'ordre du jour. Il faut faire l'unité vraie, sans jeu de mots, sans bute invaincu : l'unité dans une C. G. T. vraiment prolétarienne. Cette C. G. T. trouverait bien vite des amis sous qui l'aimeraient, non par intérêt, mais pour son courage et son idée.

Mais il faut, pour regrouper ces forces laborieuses, que les mauvais bergers s'en aillent ou rentrent dans le rang. Or jamais ces derniers n'auront pareil courage. C'est par l'autonomie pure et simple qu'il faudrait les contraindre à s'en aller en leur coupant les vivres. Car à la rue Lafayette comme à la Grange-aux-Belles, la messe est dite tous les jours à Dieu Populo : « Donnez-nous chaque jour notre pain quotidien ».

Alors, on va encore dire : « Ils veulent former des syndicats de secte. Non, mille fois non. En 1913, la C. G. T. était en grande partie révolutionnaire. Etais-elle sectaire pour cela ? Elle fut habitable pour tous parce qu'on n'y causait ni du Bloc des Gauches ni du Bloc enfariné de Moscou. Amsterdam laissait le syndicalisme français gérer son mouvement avec indépendance, tandis qu'en ce moment nous constatons tous que les ours Jouhaux-Herriot et Cachin-Zinoview barrent la route qui conduit le prolétariat à son affranchissement total et profond.

Dégagéons le syndicalisme des politiciens de toutes écoles, faisons par le vide le nettoyage de la caisse. Dans le calme reposant de l'autonomie, préparons cette unité des forces du travail. Et dans un proche avenir nous verrons triompher le syndicalisme au grand « dam » des politiciens.

DAGUERRE.

Les charlatans

Dans un article de fond de l'*Humanité*, Sémond attaque la vieille C.G.T., l'accusant d'avoir fait le jeu du Bloc des gauches lors de la dernière foire électorale. Sémond termine son article en ironisant et en déclarant : « Ces gens-là aussi se réclament de la Charte d'Amiens. Eux aussi se proclament en accord avec les purs qui déclarent que le syndicalisme doit garder jalousement son autonomie. Mais soit inconscience, soit calcul, le même Sémond après avoir vitupéré contre les politiciens de la rue Lafayette engage le prolétariat à rejoindre la C.G.T.U. et le Parti communiste. Les forts témoins de la baraque lafayettiste ayant fait leur boniment, il convenait évidemment que la baraque d'à côté réponde et le citoyen Sémond s'y entend pour le coup de gueule final. Que les bonzes de la rue Lafayette soient inféodés au bloc des gauches, cela ne fait aucun doute. Ils continuent simplement à suivre le chemin de la trahison qui s'ouvre devant eux le 4 août 1924. Le gros Jouhaux ne rate pas une manifestation du bloc des gauches où son physique d'orateur de comice agricole médisé les bâdains qui attendent de ce bloc enfariné la manne qui, leur tombant dans le bec, leur évitera tout effort, pouvant les conduire à leur émancipation. Nous n'avons jamais pensé en un seul instant que les hommes de la rue Lafayette étaient capables d'appliquer, même leur pauvre programme minimum, et l'abandon par eux de la revendication des 1.800 francs pour les fonctionnaires ne nous étonne pas. Est-ce que leur grand homme Herriot n'a pas déclaré en pleine chambre qu'il avait confiance en la sagesse

dès chefs de la vieille C.G.T. et ceux-ci avaient bien recommandé à leurs troupes de se tenir calmes et d'attendre le vote du parlement. Sémond reproche ces faits aux as de la rue Lafayette, il a raison, mais lui, est-il bien qualifié pour prendre la défense du syndicalisme, lui, dont la motion qui porte son nom a servi à Bourges à étrangler le syndicalisme, l'a livré pieds et points liés aux commissions syndicales du parti communiste. Comment Sémond ne s'aperçoit-il pas de l'inconvenance qu'il y a à danser sur les hommes de la rue Lafayette quand dans sa propre boutique il possède une collection de politiciens qui n'ont rien à envier à la maison d'en face. Un proverbe dit : « Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu ». Sémond aurait dû s'en souvenir.

Les temps sont tristes, ce pauvre syndicalisme est mis à toutes les sauces. Réquisitionnée d'une part pour assurer le triomphe du Bloc des gauches, d'autre part, pour servir de paravent au recrutement du grand parti des masses, il risque de sombrer sous l'effort conjugué des naufrageurs de tout acabit.

Unité, unité, gueulent tous ces farceurs, entrez dans ma boutique, clamantis, il à la foule, nous seuls sommes capables de faire votre honneur. Comédie éccurante. Jamais l'unité ne pourra se réaliser avec tous ces charlatans.

Allons les copains minoritaires, allez-vous laisser continuer ces pâtres et comme le disait Le Pen dans un de ses derniers articles est-ce que le j'menfouit va gagner les quelques copains qui sont susceptibles de pouvoir ouvrir les yeux à la foule des travailleurs et lui montrer dans quel traquenard les flibustiers du syndicalisme veulent la mener ? Non cela ne sera pas de courage. Notre idéal ne peut disparaître. Trop d'hommes ont lutté pour lui. Le syndicalisme révolutionnaire n'est pas encore mort quoi qu'en pensent ses détracteurs avoués ou inavoués. Pour terminer je tiens à déclarer à Sémond que nous restons, nous, défenseurs acharnés de la Charte d'Amiens dans son esprit et dans sa lettre. Nous n'en sommes ni les détracteurs ni les révisionnistes et nous considérons que l'unité ouvrière ne pourra se réaliser que dans l'indépendance du syndicalisme, face à tous les États et à tous les partis.

PEYTAUD,
De la Minorité des P.T.T.

Les grèves

Joalliers de Paris. — Les ouvriers joalliers, serriseurs et polisseurs de la maison Caen, 19, rue Rambuteau, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

Dans la Chaussure. — Voici la période de calme arrivée dans l'industrie de la chaussure. Comme nous n'avons cessé de le préciser, des tentatives se produisent pour reprendre les améliorations obtenues en février.

Nous mettons en garde tous les corporants pour qu'ils ne permettent pas la moindre diminution ou transformation des conditions du travail qui mènerait au même résultat. Le cas s'est produit chez Karassik, rue Stendhal. Le personnel tout entier est sorti et est en grève depuis hier.

Nous demandons aux ouvriers en chaussure de veiller au grain et de se tenir prêts à fournir les efforts de solidarité qui leur seront demandés.

Dans l'Ameublement. — La direction de la maison Nelson persiste dans son attitude intransigeante.

Cependant elle devrait s'apercroire que ses ouvriers, forts de leurs droits, ne sont nullement disposés à cesser la lutte sans avoir obtenu satisfaction.

De plus cette maison a été dans l'incapacité, depuis dix semaines que dure le conflit, de trouver un seul ouvrier ébéniste pour faire œuvre de jeune, en remplacement des camarades en lutte.

Il y a là un fait qui devrait faire réfléchir M. Nelson.

Le syndicat adresse un pressant appel à tous les corporants pour qu'ils apportent leur solidarité aux ouvriers en grève, en prenant la carte de solidarité.

LA COMMISSION.

Mégiessiers de Reims. — Les ouvriers de la ténurerie et peausserie Pierre Detrée et Cie se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

Débardeurs de Saint-Nazaire. — Les ouvriers du chantier de bois Hailaust se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire, soit 24 francs par jour au lieu de 18.

Chez les peintres en bâtiment de Toulouse. — Les peintres en bâtiment de Toulouse, soutenus par les colleurs de papiers peints, se sont réunis hier soir sur convocation du syndicat unitaire. Après avoir pris connaissance du résultat négatif des pourparlers engagés avec les patrons, ils ont décidé la grève, qui est effective à partir d'aujourd'hui.

Les Vosges ouvrières contre le fascisme

Les ouvriers carriers et du bâtiment de Saulxures-sur-Moselotte (Vosges) sont profondément émus par le renouvellement répété des agressions fascistes sans nombre dont sont victimes les travailleurs italiens qui ne veulent pas se plier sous le joug des bandits mussolinians.

Ils protestent contre l'assassinat du valeureux député socialiste Matteotti. Demandent aux ouvriers italiens et français de s'unir plus fort que jamais pour se mettre sévèrement à l'œuvre et aider les prolétariats à se débarrasser des tyrans et arriver à la libération intégrale de tous les travailleurs.

Vive le Syndicalisme ! A bas le fascisme assassin !

Amis lecteurs abonnez-vous !

DANS LE VETEMENT

Deux tristes personnes

Nous signalons ces jours-ci le mouvement de solidarité effectué par les ouvrières de l'atelier de confection de la Maison « Saint-Germain-des-Prés », 40, rue Duhesme, en faveur de deux camarades renvoyés pour leur activité syndicale.

Lundi matin, ces mêmes ouvrières étaient présentes afin d'empêcher la rentrée des jaunes qui auraient pu s'opérer. Elles étaient là vigilantes et résolues. Mais que dire du directeur, ancien syndiqué, se targuant de professer les idées anarchistes et que nous devons dévoiler par son nom : Claude Just, habitant 111, rue Oberkampf, allant chercher les fils pour protéger les ateliers de ses patrons, et du régisseur Zimmermann, syndiqué depuis au moins trente ans, qui a brutalisé les ouvrières à coups de poing et de pied, afin de protéger la rentrée d'une jaune.

Ces deux salauds, que nous signalons à tous les travailleurs, ne seront pas épargnés si un jour prochain ils reçoivent la leçon qu'ils méritent.

Ph. PEGASTAINGS.

P. S. — Nous signalons en même temps le complice en jaunisse et saloperie, le sieur Rabouille.

A LA POUBELLE

Un peu plus... Un peu moins...

Dans un torchon que tout le monde connaît, mais que personne n'estime, et qui s'appelle évidemment « l'Humanité », un illustre imbécile qui signe « F. », militant syndicaliste « me prend à partie » encore ! — ainsi que Lorduron et Chevalier, au sujet du Congrès des usines de Lyon.

Emboitant le pas à quelques Micromégas de la Fédération des Métaux, F. parle de la réponse que je fis à Dieu, secrétaire du Comité de la grève de Saint-Etienne, lors du Congrès des usines et me fait dire :

« La grève de Saint-Etienne est une grève politique, elle est dirigée par les communists, c'est Lorduron qui me l'a dit à Paris. Je suis prêt à donner la preuve de cela par écrit, si c'est nécessaire. »

Comme c'est naïf ! Non mais m'a-t-on quelquefois entendu parler à la façon ridicule et naïve d'un malheureux qui ne demande qu'à se dégonfler et s'abriter derrière quelqu'un ? Je laisse ce courage aux vaillants pourfendeurs du syndicalisme.

Le Congrès des usines de Lyon, le dimanche matin, vers 11 heures, salle des Fêtes de la mairie du VI^e — et il y a pour l'affirmer cent témoins — j'ai déclaré :

« Ayant que la grève de Saint-Etienne ne soit déclarée générale, le secrétaire de la Fédération unitaire des Métaux, Gaye, a assisté à une réunion particulière de la section communiste de Saint-Etienne qui avait son ordre du jour : les grèves en cours. »

Et j'ai ajouté : « la place d'un secrétaire de Fédération, à la veille d'un mouvement, n'était pas dans une réunion politique. »

Cela c'est du domaine de l'histoire. Au C.N.C. de mars, Lorduron, devant tous les délégués l'a déclaré, et qui mieux est la « Vie Ouvrière » l'a imprimé, sans amer, naturellement, aucun démenti de quoi que ce soit.

Mais n'est-ce pas, ça fait bien dans le tableau, pour tenir d'assassiner Lorduron, d'enguirlander Argenç et Chevalier — ces pelés, ces galeux à qui l'on n'a pas pu mettre une musclure. — Ça fait bien de calomnier, de salir, mais vois-tu, petite crapule de F. qui n'a même pas le courage de montrer son gros groin, un peu plus, un peu moins... ce n'est pas encore toi qui m'empêcheras d'aller mon petit bonhomme de chemin.

ARGENCE

LA PRESSE OUVRIERE

Les vacances ouvrières

Du « Réveil Ouvrier » de Meurthe-et-Moselle, sous la signature de Félix Berret :

Le développement du travail industriel et du machinisme moderne impose aux travailleurs une existence répétitive, fiévreuse et extrêmement éprouvante.

L'homme, entraîné par la machine, est devenu lui-même, dans son travail, une machine. On ne saurait comparer la vie actuelle, intense, de l'ouvrier à l'usine, à l'atelier, au bureau, avec celle que menaient les compagnons d'autrefois.

Il n'est pas exagéré de dire que de nos jours le surmenage est à peu près la règle générale dans toutes les corporations. Même lorsque la durée quotidienne du travail dépasse plus huit heures, l'ouvrier est bien souvent tenu de fournir un effort réel de dix à douze heures en raison de la distance qu'il a à parcourir pour se rendre à son travail.

Un repos annuel, assez prolongé, est une absolue nécessité pour tous ceux qui travaillent. Mais dans le monde à l'envers où nous vivons ce sont précisément ceux qui ne font rien qui prennent des vacances, alors que la plupart de ceux qui peinent n'ont aucun répit.

Après la toire électorale.

De Zoccola, paru dans le « Syndicat Municipal », de Marseille :

Les périodes électorales sont, pour le syndicalisme, critiques à tous les points de vue, car les passions qui y sont déchaînées ont quelquefois une répercussion fâcheuse dans tel ou tel organisme syndical, où l'on rencontre parmi les adhérents, des opinions politiques différentes (et c'est notre cas). Le rôle du militant devient, à ce moment-là, des plus délicats, car s'il doit affirmer ses préférences sans heurter celles des syndiqués, il doit également savoir observer une neutralité absolue.

Chez les Charpentiers en fer

APPEL

Aux Compagnons Monteurs, Levageurs, Riveurs, Forgerons, Frappeurs, Teneurs de tas, aides et similaires de la Seine.

Chers camarades,

A vous tous, syndiqués ou non, nous rappelons que notre profession est une des plus dures et des plus dangereuses. Nos salaires ne correspondent pas au coût de la vie, notre situation économique est tout ce qu'il y a de difficile car les journées de travail sont trop longues et les salaires sont bien bas.

D'autre part, chaque jour nous enregistrons dans les chantiers par faute de matériel, et par surmenage de travail, des accidents graves et mortels. Nous avons une longue liste de morts à enregistrer à notre page d'histoires.

Une fois pour toutes, il faudrait en finir. Les travailleurs doivent être souverains dans leurs chantiers. Pour cela il suffirait que tous les corporants, vieux ou jeunes, fassent abstraction de toutes leurs querelles et divisions personnelles stupides qui divisent hélas ! la majorité des travailleurs.

Le Syndicat est l'arme unique qui peut permettre aux ouvriers de vaincre le patronat et de lui imposer toutes nos revendications et aspirations corporatives et sociales.

Nous espérons que toute la corporation tenant compte de cet appel, et faisant fi de toutes les idées divisionnistes qui dresseraient comme un seul homme le 6 juillet pour clamer face aux marchandises, face au patronat, face aux dirigeants, tout son désir de liberté, de joie et d'amour.

Charpentiers en fer de la Seine, syndiqués ou non, votre devoir est d'assister en masse à l'Assemblée extraordinaire de propagande, qui aura lieu le 15 juillet, à la Bourse du travail, à 15 heures, salle Ferrer.

1^{er} Compte rendu des tentatives faites par quelques patrons pour diminuer les tarifs ; 2^{me} Le débat champêtre de la chaussure ; 3^{me} Le congrès de la C.G.T. pourra amener un débat important, nous prions donc les syndiqués d'être présents, leur présence aux assemblées est leur premier devoir de syndiqués.

Comité intersyndical de Montréal. — Tous les militantes et délégués au Comité central de la Minorité sont priés d'assister à la réunion du Comité